

Résolution présentée par la délégation du

GROENLAND

Thème : Agenda 2030 pour le développement durable

CONCERNE les exploitations de ressources naturelles, halieutiques et des nouvelles routes maritimes

L'Assemblée générale,

Constatant que le Groenland est le pays le plus touché par le réchauffement climatique car il se situe sous le trou de la couche d'ozone stratosphérique qui s'est formé il y a plus de 30 ans,

Estimant qu'il abrite 13% des ressources mondiales non découvertes de pétrole et 30% de celles de gaz naturel ainsi que du Zinc, du fer, du plomb, du nickel, de l'étain, du platine, de l'uranium ou encore des terres rares.

Prenant en compte la richesse de ses ressources halieutiques qui représente 90% des exportations du pays et 25% du PIB national

Observant les effets de la fonte de la calottes glacière sur l'ouvertures de nouvelles routes commerciales entre l'Asie, l'Europe et la côte Est des États-Unis qui permettraient de réduire de 30%, à la fois la distance qui sépare les ports chinois et les ports européens ainsi que le coût d'exploitation et les frais de soue.

Déplorant la trop grande dépendance économique du pays vis-à-vis de pays tiers tels que le Danemark qui contribue à 40 % au PIB groenlandais en lui fournissant chaque année plus de 450 millions d'euros et l'Union Européenne qui fournis 42 millions d'euros par an

Redoutant la convoitise oppressante de certains pays tels que la Chine, les États-Unis, la Russie et le Canada concernant les ressources naturelles tant géologiques qu'halieutiques

Tenant compte des objectifs de développement durables de 2030 pour limiter le réchauffement climatique et les estimations de l'AIE (agence internationale de l'énergie) qui prédit la fin de l'ère des énergies fossiles afin de limiter le changement climatique à 1,5 °C

Exige, pour permettre au Groenland d'assurer un développement économique pérenne tous en limitant le réchauffement climatique,

- La création d'une Fondation pour les ressources, placée sous la responsabilité du ministère des finances du Groenland qui sera chargé de réinvestir la manne pétrolière et d'extraite de manière raisonnée ainsi que le futur produit de la vente de terres rares.
- L'instauration de taxe et de quota (2 dollars par tonne de carburant) pour chaque pays afin de réguler et limiter le trafic sur les routes maritimes qui permettrait leur exploitation tous en limitant l'impact sur le réchauffement limité.
- L'interdiction de surexploitation des fond marins et l'instauration de quota de pêche (99 millions d'euros pour l'UE entre 2021 et 2026) pour tous les pays souhaitant accéder aux eaux nationales

Le texte français fait foi...

